

M. Yvan JOUNOT & M. Erwan THOMAS  
Elus municipaux  
56400 SAINTE-ANNE D'AURAY

Le 19 octobre 2014

A monsieur le maire  
Mairie de Sainte-Anne d'Auray  
10 place Nicolazic  
56400 SAINTE-ANNE D'AURAY

**Objet :** Révision générale du PLU.

Monsieur le maire,

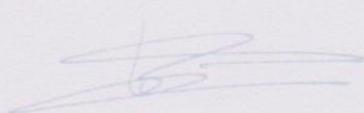
La révision du Plan Local d'Urbanisme est un acte majeur pour une municipalité. Il est le document de planification d'urbanisme qui impose une analyse et une implication importante pour comprendre et évaluer les enjeux pour le devenir de la commune. Eu égard à notre profonde volonté à considérer les échanges, nous souhaiterions, comme élus de la municipalité, recevoir systématiquement après chaque réunion, tant les différents documents que le compte-rendu. Ceci nous permettrait de suivre précisément l'avancé de ce dossier, de préparer la réunion suivante au vu de l'ordre du jour (suite de l'élaboration du règlement), de vous faire part de nos observations complémentaires ou contradictoires.

Nous profitons de ce courrier pour attirer votre attention sur le court délai laissé parfois aux élus pour leur permettre de prendre leur disposition dans l'objectif d'être aussi souvent que possible aux réunions, surtout lorsque celles-ci se déroulent aux heures ouvrables. (Courrier du 13 octobre 2014, oblitéré le 15 octobre 2014 et distribué le 16 octobre pour une réunion le 21 octobre à 10h00.) Les textes législatifs prévoient que l' élu municipal, qui souhaite une autorisation d'absence, doit informer l'employeur de la date de la séance ou de la réunion dès qu'il en a connaissance. Vous admettez qu'il peut être délicat de demander un congé ou cette autorisation d'absence pour assister à une réunion la veille ou l'avant-veille.

Comme demandé dans votre courrier, nous vous signalons notre absence à cette réunion. Nous comptons sur votre vigilance à nous transmettre les documents.

Vous remerciant de l'attention particulière que vous porterez à notre demande, veuillez accepter, monsieur le maire, nos respectueuses salutations.

Yvan JOUNOT



Erwan THOMAS



**Copie à :** élus municipaux pour information